

MESURES PRÉVUES

Objectif stratégique n° 1 : Renforcer les mesures sélectives pour chacun des groupes désignés		
3. Mesure : Promouvoir l'avancement du personnel de la catégorie technique et administrative		Délai d'exécution/Domaine de responsabilité
• Concevoir et mettre en œuvre un programme de recyclage et de redéploiement pour l'ensemble des gestionnaires du Ministère • Offrir des cours de recyclage au personnel de la catégorie technique et administrative touché par la restructuration • Modifier le processus de recrutement des FS afin de donner à tous les employés de la catégorie technique et administrative (et aux autres employés qui n'appartiennent pas au groupe FS) de meilleures chances de participer à des concours ouverts pour les postes de premier échelon du groupe FS • Surveiller l'efficacité des affectations intérimaires, en tant qu'outil d'avancement		1994-1995/CFSI, APV et APS 1994-1995/CFSI, APD et secteurs 1994-1995/APD À partir de septembre 1994/ APV et APS